

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 21 septembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 21 septembre 2020 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix par le **biais d'une visioconférence zoom et présentiel à la mairie.**

Sont présents les conseillers: Luc Maltais, Sylvain Lavoie, Richard Lapointe, Lévis Duchesne et Martin Voyer

Est absent le conseiller: Evans Potvin

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont également présents : M. M. Mario Bouchard, greffier
M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 212.09.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement n° 266-2020 sur les modalités de publication des avis publics
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 213.09.2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 266-2020 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

M. le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. le conseiller Martin Voyer d'adopter le Règlement n° 266-2020 sur les modalités de publication des avis publics.

Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier